SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE

Monsieur le Directeur Départemental et
Métropolitain du service d'incendie et de secours

Lyon 7ème arrondissement, le mardi 14 février 2023

Réf : **2023_08 1402**

Objet : Examen professionnel de caporal de SPP

Monsieur,

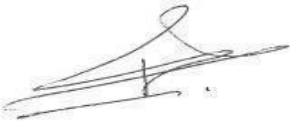
Notre organisation professionnelle a sollicité la précédente équipe de direction dès le 11 décembre 2020, lors de l'élaboration des lignes directrices de gestion des ressources humaines :
https://www.syndicatautonomesdmis.com/direction/#LDGRH1220
Puis les années suivantes, à travers plusieurs courriers comme celui-ci et lors d'entrevues, dans l'objectif de faire reconnaître l'engagement des sapeurs pompiers professionnels du grade de sapeur (C1), en leur permettant d'accéder à celui de caporal (C2). En effet, comme prévu par les dispositions nationales le SDMIS 69 peut dès lors que les agent.e.s possèdent les critères requis pour se présenter à l'examen professionnel de caporal, se positionner organisateur

Contrairement aux années antérieures, le nombre d'agent.e.s concerné.e.s par ce dispositif est conséquent. Notre organisation représentative en commission administrative paritaire ne peut que solliciter auprès de l'autorité de gestion la tenue d'un examen professionnel au bénéfice du SDMIS 69 et des sapeurs-pompiers professionnels concernés. Dans le cas ou le SDMIS 69 ne souhaiterait pas se positionner en organisateur dudit examen et que d'autres départements organisent ce type d'événement, nous sollicitons la prise en charge des frais d'inscription, d'hébergement et de transports pour ceux et celles qui souhaitent se soumettre à cet examen.

Assuré de votre volonté à encourager et reconnaître la valeur de vos agent.e.s de terrain, nous espérons une réponse favorable de votre part à cette demande légitime. Le service peut compter sur notre aide et soutien pour organiser cela.

Monsieur le DDMSIS, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de ma plus haute considération.

Pour le SA SDMIS 69 SPP-PATS
président départemental : Steeve MARTINEZ



SYNDICAT AUTONOME SDMIS 69 SPP-PATS
17 Avenue DEBOURG
RHÔNE - LYON 7ème arrondissement
04 72 80 53 98
contact@syndicatautonomesdmis.com
www.syndicatAUTONOME SDMIS.com